

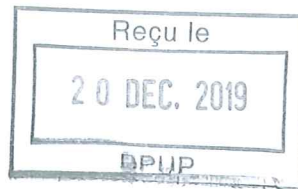
COMMUNE de VELU

DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT d'ARRAS

CANTON de BAPAUME

Séance du 13/12/2019



Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Date de convocation : 04/12/2019

Date d'affichage : 04/12/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019-034

L'an deux mille dix-neuf, le treize décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Vélou s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BOUQUILLON, Maire, en suite de convocation en date du 04/12/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : BOUQUILLON Daniel ; BUISSET Brigitte ; LEPLOMB Nicole ; LECOQ Damien ; SAUVAGE Didier ; CARRE Thibault ; KOCIALKOWSKI Eddy ; DEMORY Nadine ; LECOQ Michèle ; GHIGLIONE Loïc

Absents et excusés : GUIDEZ Nadège

Monsieur Eddy KOCIALKOWSKI est nommé secrétaire ; la séance est ouverte à 19 heures 30.

Objet : Parc éolien de Capy – Avis du Conseil Municipal de Vélou

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la lettre de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 03 octobre 2019 relative à l'ouverture d'une enquête publique du 12 novembre au 13 décembre 2019 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ENERTRAG SUD ARTOIS I sur le territoire de la commune de Bancourt. Il précise que cette enquête publique remplace celle initialement prévue du 14 octobre au 14 novembre 2019. Il rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté préfectoral, il appartient au Maire d'appeler le Conseil Municipal à donner son avis sur cette demande. Cet avis doit parvenir en Préfecture du Pas-de-Calais au plus tard le 28 décembre 2019

Monsieur le Maire invite l'assemblée à bien vouloir en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal de Vélou émet un avis défavorable quant à cette demande.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 16 décembre 2019 et par transmission au service de contrôle de légalité en Préfecture le 16 décembre 2019.

Pour Copie Conforme

Fait à Vélou, le 16/12/2019

Le Maire,

Daniel BOUQUILLON



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "D. Bouquillon", written over the official logo.